

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/342

Objet : Avance sur subvention communale pour l'exercice 2025 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Séance du lundi 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 10 décembre 2024, se sont réunis au nombre de 21, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 21
Excusés représentés : 9
Absents : 5

* Arrivée à 18h32 au cours de la présentation du point n°1a remis sur table

** Arrivée à 18h34 au cours de la présentation du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*** Arrivée à 18h40 au cours de la présentation du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils***, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nouredine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Valérie Marion**, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Omar Abbazi à Gilles Melin, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani, Jérémy Kawouk à Fabrice Deraedt, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, José Peres, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
16 décembre 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/342

**Objet : Avance sur subvention communale pour
l'exercice 2025 au Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)**

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de trésorerie du C.C.A.S, afin d'en assurer le bon fonctionnement,

VU la subvention communale d'un montant de 669 880 € inscrite sur l'exercice budgétaire 2024, versée au C.C.A.S.,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date 10 décembre 2024,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention d'un montant de 167 470 € à valoir sur les crédits qui seront demandés au Budget Primitif 2025.

PRECISE que le mandatement de cette somme s'effectuera par douzième au prorata de la subvention versée en 2024 et ce pendant les trois premiers mois de l'exercice 2025, Sous Fonction 4212 – Article 657363 suivant l'échéancier ci-dessous :

JANVIER 2025 :	55 823 €
FEVRIER 2025 :	55 823 €
MARS 2025 :	55 824 €
TOTAL :	167 470 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **23 DEC. 2024**

Publié le : **23 DEC. 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**ADOPTE PAR 29 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION
(L. Stillen)**

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

